

ce fut le jugement que porta d'elle M. Macé, chargé en France des intérêts des hospitalières de Villemarie. Quelques instances qu'elle ne cessât de lui faire pendant cinq à six ans, il demeura toujours inflexible, et refusa constamment de consentir à son départ. Les sœurs de la maison de Laval, en particulier, alléguèrent le besoin qu'elles avaient de leurs sujets, ajoutant que leurs professes n'étaient pas encore assez formées aux vertus et aux pratiques religieuses pour pouvoir en former d'autres. Enfin, parmi toutes les filles de cette maison, il n'y eut qu'une sœur domestique, appelée Jeanne Chevalier, qui s'offrit pour le Canada. Les sœurs de Villemarie, à qui elle fit connaître ses désirs, la demandèrent à sa communauté, et, par une résolution bien sainte, qui montre leur ardent désir d'embrasser les vœux solennels, déclarèrent qu'elles la prendraient pour leur supérieure, afin de participer par elle au bonheur de contracter ces nouveaux engagements. Elles en écrivirent aussi à M. Macé. Celui-ci, quoique touché d'une humilité si rare, s'opposa absolument à l'exécution de leur dessein; et, de concert avec M. de Fancamp, se mit à rechercher dans les maisons de l'institut quelques religieuses professes qu'il pût leur envoyer (1).

(1) *Annales des hospitalières de Villemarie, par la sœur Morin.*